

ces publics. En somme la plus lourde charge incombait aux particuliers sinistrés. Or, il n'y avait pas alors d'assurances contre l'incendie. Des propriétaires affligés de grosses pertes foncières et mobilières durent, dans leur pénurie, trouver les sommes nécessaires à rebâtir. Beaucoup ne le purent. Ils eurent à choisir entre s'endetter, emprunter ou revendre. Nombreux furent les « emplacements » qui, pour cette cause, changèrent de main. Un autre système s'offrit, non pour apporter des fonds à ceux qui en manquaient, mais pour permettre à ceux qui n'en avaient pas assez, de conquérir un logement, ce fut la « société ». En se groupant, des propriétaires réussissaient à élever une maison dont chacun possédait une part. Là fut l'origine des immeubles rennais en copropriété, quoique, dès avant l'incendie, aient existé des cas de copropriété résultant du partage d'un bien de famille.

Reconstruire en plus beau cette ville fut une charge écrasante aussi pour les entrepreneurs et les adjudicataires dont plusieurs firent faillite, malgré le bas niveau des salaires.

Une question marginale qui a retenu la curiosité de M. Nières est celle des baraques construites au lendemain du désastre sur des terrains du domaine public et qui devinrent, à la longue, un bon placement même pour l'administration, si bien qu'il devint difficile d'éliminer ces parasites.

J'hésiterai davantage à adopter une conclusion de l'auteur quand il estime que Rennes a été relevée pour les « robins », ce qui a entravé son développement industriel ultérieur. Je ne vois pas pourquoi un bel appartement occupé par un homme de loi n'aurait pas pu être habité aussi bien par un banquier ou un manufacturier, ni pourquoi les faubourgs auraient été plus rebelles à l'installation d'usines.

Sur un point de détail, je chicanerai amicalement M. Nières. La correction de ses épreuves a laissé à désirer. Puis il a tort, selon moi, d'écrire Kgrist le nom Kergrist. Le Ker breton s'abrège par un K barré, la barre qui est le signe de l'abréviation est nécessaire. Et encore, pourquoi transformer en Hughet le nom de l'artiste si connu Huguet ?

J'espère que l'auteur me pardonnera ces innocents larçons en faveur de la justice que je rends à l'étendue et à la nouveauté de son travail.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

Jacques CHARPY. *Guide des Archives du Finistère*. Quimper, Archives départementales, 4, rue du Palais. 1973. In-8° 518 pages, cartes, couv. illustrée.

Au moment où M. Jacques Charpy quitte la direction des Archives départementales du Finistère pour recevoir celle des Archives d'Ille-et-Vilaine, la Providence a voulu qu'il fit sortir des presses un volumineux et élégant *Guide des Archives du Finistère*, couronnement de ses quatorze années de labeur acharné et heureux. Certes, l'initiative de ce genre d'ouvrages vient de plus haut. C'est de Paris, de la Direction des Archives de France, qu'est issue l'idée première. En Bretagne, la Loire-Atlantique, grâce à M. de Berranger, l'Ille-et-Vilaine (pour le tome I^{er}) grâce à M. Buffet, ont bénéficié de guides semblables.

Celui du Finistère paraîtra un modèle du genre. Il est difficile de résumer ce qui est déjà, en dépit du grand nombre de pages, un tableau concentré. Mais on doit comprendre l'esprit qui inspire l'ouvrage. L'auteur veut aller au-delà du strict inventaire d'archives qui, malgré ses précisions, laisse parfois le chercheur pantois devant des mystères pour lui impénétrables. On a voulu, si j'ose dire, ouvrir par ce *Guide*, un dialogue qui aide le lecteur à franchir ce qui risquait d'être à ses yeux obscurité ou ambiguïté. Cette préoccupation est d'autant plus légitime que les Archives accueillent — et elles s'en félicitent — un nombre croissant d'étudiants et de débutants. Celui qui n'a jamais encore mis les pieds dans un dépôt d'archives gagnera du temps à en consacrer quelque peu à la lecture attentive de ce volume, surtout de la première partie qui est une initiation, valable même hors du Finistère.

La deuxième partie décrit les séries des archives départementales avec le souci d'établir la liaison entre la théorie et la pratique, je veux dire entre les institutions dont les fonds sont conservés et la manière concrète dont elles ont fonctionné. On en jugera par ce qui est dit du présidial et de la sénéchaussée de Quimper. Chaque série, chaque subdivision est dotée d'un paragraphe révélant les instruments de travail, c'est-à-dire les inventaires qui la concernent et la bibliographie touchant immédiatement le sujet.

Pour faire sentir la richesse de certains fonds je citerai les justices seigneuriales, relevant des cours royales, au nombre de 99, les études de notaire qui atteignent celui de 368, les registres paroissiaux des baptêmes, mariages et sépultures qui concernent 367 paroisses dont 190 dépôts confiés par les communes.

Je mentionnerai parmi les donations et réintégrations les plus remarquables celle de la collection documentaire de

Kernuz, provenant de la famille du Chatellier.

La description des séries d'archives départementales imprimée sur papier blanc s'encadre entre deux groupes de pages bleues, d'abord le chapitre III de la première partie qui contient la liste des instruments de recherche, et ensuite la troisième partie énonçant les circonscriptions territoriales. De la sorte aucun soin n'est négligé pour faciliter la tâche de l'érudit. Un autre détail est dicté par la même obligeance, c'est l'indication du métrage linéaire de chaque série et sous-série, aussi utile que le nombre de pages dans la définition d'un livre.

A la suite des Archives Départementales sont traitées les archives communales, particulièrement celles de Brest et de Quimper, les hospitalières, celles de la Marine à Brest, succinctement, celles des paroisses et quelques autres.

Pour des chapitres spéciaux, M. Charpy s'est assuré la collaboration de bons savants, MM. Jean Foucher, Hervé Glorennec et Jean Tanguy.

Ce recueil demandera naturellement à être tenu à jour par les successeurs de M. Charpy. Tel qu'il est, il rendra les plus inappréciables services à ceux qui accéderont aux archives pour la première fois et même, je n'en doute pas, à ceux qui en sont depuis de longues années, les hôtes assidus.¹

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

Charles LEMARIÉ (Le Père). *Etude sur les missionnaires bretons dans le Middle West américain, contribution à l'histoire des origines du catholicisme aux Etats-Unis*. Tome 1er. Mgr J.B. David, 1761-1841. Les origines religieuses du Kentucky. Tome II. Mgr Bruté de Rémur, premier évêque de Vincennes aux Etats-Unis, 1834-1839. Ce tome II, thèse de doctorat soutenue devant la faculté des lettres de Rennes, le 10 octobre 1970, a été publié, un peu avant les autres, par l'Institut armoricain de recherches historiques, organe de l'Université de Haute-Bretagne, sous le n° 16. Il a été édité à Paris, chez Klincksieck. Tome III. Les Missionnaires bretons de l'Indiana

(1) J'ajouterai un court rectificatif : l'auteur de plusieurs inventaires de châteaux bretons est Hervé, non Henri, du Halgouët ; Bégar, dans les Côtes-du-Nord, était une abbaye cistercienne d'hommes non de femmes. Par ailleurs je comprends bien que l'opuscule de Savina sur *Le Conventionnel Guezno*, qui remonte à 1928, n'ait pas été cité car il est très antérieur à l'entrée des papiers de Guezno aux Archives.